

COMMISSION SPORTIVE NORD

La saison 2017/2018 n'a pas connu de grands bouleversements.

Le championnat par équipe de 4 est bien entré dans les habitudes ; les équipes qui reçoivent le samedi, ne sont pas très nombreuses. Sur ce point il y a encore eu quelques problèmes : des équipes ne se sont pas déplacées car elles n'avaient pas enregistré le changement de jour.

Nous encourageons donc vivement les équipes qui reçoivent le samedi à contacter leurs adversaires dans la semaine qui précède la rencontre, afin de s'assurer que ceux-ci ont bien pris en compte cet élément. Cela n'est pas une obligation mais de la courtoisie.

Les équipes, en D3, qui ne peuvent en aucun cas se déplacer le samedi doivent le signaler sur le formulaire des consignes avant jour J.

En D3, deux équipes peuvent s'entendre pour reporter une rencontre. Cette rencontre devra impérativement être disputée avant la journée suivante prévue au calendrier.

Si une des 2 équipes ne donne pas son accord, la rencontre doit se jouer à la date prévue soit le dimanche soit le samedi. Cela doit également être validé par la commission sportive. Aucun report n'est possible pour la dernière journée de chaque phase.

Pour la saison 2018/2019, nous proposons la création d'une D4. Cette division sera déconnectée du championnat traditionnel. Le classement des joueurs participant ne pourra pas être supérieur à 599 pts. Il n'y aura pas de montée/descente. Toutefois une équipe qui le souhaite pourra intégrer la D3 en phase 2.

La D3 restant la dernière division officielle il suffit de remplir le formulaire pour y participer.

Toutes les compétitions départementales sont désormais disputées avec des balles plastiques.

Périodiquement, vous recevez des flashs de la CSN. Ceux-ci ont pour but de sensibiliser les clubs et tous les licenciés sur certains points particuliers du règlement qui engendrent des difficultés d'interprétation voire ensuite des pénalités. Comme certains clubs l'ont déjà fait, l'idéal serait d'afficher ces flashs afin d'attirer l'attention de tous les joueurs.

Il n'est plus nécessaire d'envoyer les feuilles de rencontres au secrétariat sauf s'il y a des annotations au verso de la feuille.

Une feuille devra être conservée par l'équipe recevant une autre sera donnée à l'équipe visiteuse. La feuille sera conservée par les deux équipes et devra être transmise à la demande de la commission sportive départementale.

Les annotations au dos de la feuille doivent, pour être recevables, être signées par les 2 capitaines et le juge arbitre. Un capitaine ne peut pas refuser de signer. Le fait de signer ne signifie pas un accord sur les faits mais atteste simplement la prise de connaissance des annotations.

Les équipes exemptes ou bénéficiant d'un forfait doivent impérativement enregistrer la composition de leur équipe sur SPID. En cas d'impossibilité, la composition doit être transmise au secrétariat. Ne pas la donner est contraire au règlement et peut fausser la règle du brûlage.

Le fait d'inscrire sur la feuille de rencontre de fausses informations ou des résultats fictifs peut avoir des conséquences importantes. Dans ce cas, les clubs signataires sont traduits devant l'Instance Régionale de Discipline qui sanctionne.

Malgré nos nombreux rappels, encore cette saison encore, plusieurs équipes ont été pénalisées suite au brûlage de la J2. Nous vous invitons à reprendre connaissance de ce point de règlement (titre II chapitre I article II.112).

La FFTT a voté dès la saison 2016/2017 d'autorisation les benjamins à jouer en championnat traditionnel seniors.

Cette saison, nous avons enregistré une légère baisse du nombre de litiges. Cependant il est regrettable de constater que l'essentiel de ceux-ci correspond à des forfaits et des brûlages (surtout en J2).

Le rôle de la commission sportive est de veiller à ce que toutes les épreuves départementales se déroulent conformément aux règlements en vigueur. C'est elle aussi qui constitue les poules du championnat par équipes et les divisions du critérium fédéral avec une équipe différente pour chacune de ces compétitions.

Composition de la commission sportive

Pour le championnat par équipes

Régis Fenet: Championnats jeunes

Jean Pierre Bienert Championnat poussins/benjamins

René Lootens pour la D1

Jean André Willaert pour la D2

Dominique Seynhaeve pour la D3

Pour le critérium fédéral

Bruno Revel

A ajouter aussi, la participation active de nos Secrétaires
Un membre élu du Comité Directeur est désigné comme responsable de chaque
épreuve organisée par le Comité du Nord.

René LOOTENS Secrétaire
de la Commission Sportive

